



Association
internationale des
histoires de vie en
formation

Demande d'adhésion

Les différentes étapes de la démarche

1. Le ou la candidat·e fait parvenir au président de l'association une lettre de demande d'adhésion indiquant son itinéraire et ses motivations à rejoindre l'association. Une lettre de parrainage par un membre de l'association accompagnera cette demande. Les deux documents sont adressés par courriel à l'adresse du bureau de l'association association@asihvif.com
2. Le président accuse réception de la demande.
3. Lors de sa prochaine réunion, le bureau examine la candidature et transmet sa décision au CA.
4. Le président informe le ou la candidat·e de la décision prise par le bureau et des modalités de paiement de la cotisation : 54 euros pour les salariés, 25 euros pour les étudiant·es, les salarié·es précaires et les chômeur·euses
5. L'adhésion est effective dès le paiement de la cotisation.
6. La personne nouvellement membre est présentée par le bureau lors de la réunion annuelle de l'Assemblée Générale.